

**PLAN D'ACTION
POUR ASSURER LA MISE EN OEUVRE
DE LA PARTIE VII DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES***

PLAN D'ACTION 1999-2002

Ministre responsable: L'honorable Anne McLellan
Ministre de la Justice et Procureure générale du Canada

PLAN D'ACTION POUR ASSURER LA MISE EN OEUVRE DE LA PARTIE VII DE LA *LOI* *SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

SECTION I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Identification de l'organisme

Ministère de la Justice
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Tél. : (613) 957-4358
Télec.: (613) 946-3106
[http://: www.canada.justice.gc.ca](http://www.canada.justice.gc.ca)

2. Brève description du mandat de l'organisme

Le mandat du ministère de la Justice consiste à seconder la Ministre de la Justice et Procureure générale du Canada dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à toutes et à tous. De plus, le Ministère doit fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères ou organismes clients et promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution. En vertu du partage des pouvoirs entre le Parlement fédéral et les législatures provinciales, le ministère de la Justice oeuvre dans les domaines qui sont de sa compétence. Il est à noter que les bureaux régionaux du ministère de la Justice assurent principalement des services en matière de litige.

Le ministère de la Justice gère un certain nombre de programmes susceptibles d'intéresser les communautés de langue officielle en situation minoritaire, dont le programme Vulgarisation et Information juridiques (PVIJ), ACJNet et le Programme de contributions et subventions. Le Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) est géré conjointement avec Patrimoine canadien.

3. Responsables du dossier

Sous-ministre délégué responsable

Mario Dion
Sous-ministre délégué, Droit civil
et gestion ministérielle
Président du Comité sur le
bilinguisme et le bijuridisme
284, rue Wellington
Pièce T5143
Ottawa (Ontario)
Tél: (613) 941-4073
Télé: (613) 941-4074
mario.dion@justice.x400.gc.ca

Coordonnatrice nationale

Josée Touchette
Avocate-conseil et coordonnatrice
Bureau de la Francophonie
Secrétaire du Comité sur le
bilinguisme et le bijuridisme
Secteur du Droit civil
284, rue Wellington
Pièce T6127
Ottawa (Ontario)
Tél. : (613) 957-4391
Télé: : (613) 946-3106
josée.touchette@justice.x400.gc.ca

Personne-ressource

Andrée Duchesne
Coordonnatrice pour le Programme
d'administration de la justice dans les
deux langues officielles (PAJLO)
Direction des services législatifs
284, rue Wellington
Pièce T4033
Ottawa (Ontario)
Tél. : (613) 954-7233
Télé: (613) 941-1997
andree.duchesne@justice.x400.gc.ca

Coordonnateurs régionaux

Voir annexe A

4. Période couverte par le Plan d'action

Afin de concentrer ses efforts sur la mise en oeuvre des mesures prises dans son plan d'action, le ministère de la Justice adopte un plan triennal, couvrant la période du premier juin 1999 au 31 mai 2002. Cependant, le Ministère fera état annuellement de ses réalisations.

SECTION II - IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS

5. Moyens pris pour identifier les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le plan national ainsi que dans les provinces

A. Consultations

Le ministère de la Justice consulte de façon régulière les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cette année, le Ministère a plus particulièrement consulté ces communautés dans le cadre des rencontres suivantes :

- Ateliers organisés par le ministère de la Justice lors du *Symposium national sur les langues officielles* à l'automne 1998.
- Session d'orientation de la *Fédération des associations de juristes d'expression française de common law*, les 19 et 20 septembre 1998.
- Rencontre du Sous-ministre de la Justice avec la *Fédération des associations de juristes d'expression française de common law*, le 8 janvier 1999.
- Les *Journées langues et droit*, les 5, 6 et 7 mai 1999 à Moncton.
- Réunion annuelle du Comité d'orientation du PAJLO, le 8 mai 1999 à Moncton.
- Rencontre avec les Centres de jurilinguistique et la *Fédération des associations de juristes d'expression française de common law* (FAECL) le 8 mai 1999 à Moncton.
- Liaisons et consultations individuelles avec les organismes représentés au PAJLO.
- Consultations par le public du site Web du PAJLO.
- En plus de la consultation des associations des juristes d'expression française sur la mise en oeuvre de la *Loi sur les contraventions* et en particulier sur les clauses linguistiques à être incluses dans les ententes avec les provinces, qui a eu lieu à Winnipeg le 19 avril 1998, nous avons depuis consulté les associations suivantes:

-l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse
-la Société St-Thomas d'Aquin de l'Île-du-Prince-Édouard;
-la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador;
-l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

-la Société franco-manitobaine;
-l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan;
-l'Association canadienne française de l'Alberta;
-l'Association des francophones de la Colombie-Britannique.

- En avril 1999, nous avons invité l'Association du Barreau canadien, le Barreau du Québec ainsi que le Barreau de Montréal à nous faire part de leurs observations au sujet de la mise en oeuvre de la *Loi sur les contraventions* et plus particulièrement en ce qui concerne le cadre linguistique dans lequel se fera la poursuite des contraventions fédérales dans les provinces.
- Consultation annuelle des représentants et représentantes de la communauté francophone de la Colombie-Britannique et des ministères et institutions visés par la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* à Vancouver, le 8 mars 1999.
- Concertation interministérielle avec les institutions/ministères fédéraux et les organismes franco-manitobains, le 11 décembre 1998.
- Participation aux rencontres des coordonnateurs nationaux pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles :
 - le 9 septembre 1998,
 - le 10 février 1999,
 - le 14 avril 1999,
 - le 16 juin 1999.
- Consultation nationale entre les coordonnateurs nationaux des ministères fédéraux et les représentants des organismes nationaux, à Hull, le 19 octobre 1998.

B. Rapports

Le ministère de la Justice a, en outre, pris connaissance des rapports suivants :

- Le Rapport final du Comité de réflexion sur les plans d'action pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, février 1999.
- Le Rapport final de Donald J. Savoie *Collectivités minoritaires de langues officielles : Promouvoir un objectif gouvernemental*(le *Rapport Savoie*), novembre 1998.
- Le Rapport du Groupe de travail sur les transformations gouvernementales et les langues officielles (le *Rapport Fontaine*), janvier 1999
- Le Rapport d'évaluation de la deuxième génération des plans d'action pour la mise en oeuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, rendu par le Commissaire aux langues officielles, juin 1998.
- Le Rapport du Commissaire aux langues officielles sur l'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux fédéraux et devant les tribunaux administratifs fédéraux qui exercent des fonctions quasijudiciaires, publié le 8 mai 1999.

6. Principaux besoins identifiés aux niveaux national, provincial et territorial

Pour les trois prochaines années, les mêmes préoccupations que l'année dernière devront être prises en compte:

- la sensibilisation des justiciables membres des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire à l'accès à des services juridiques et judiciaires dans leur langue officielle;
- la reconnaissance de l'administration de la justice dans les deux langues officielles comme une priorité pour les communautés minoritaires de langue officielle;
- l'évaluation de l'impact sur les droits linguistiques des communautés des transferts de responsabilité du fédéral vers les provinces et vers le privé;
- l'accès à l'aide juridique dans la langue officielle du client;
- la capacité du système judiciaire d'offrir des services bilingues.

Cependant, les préoccupations suivantes se sont ajoutées aux besoins déjà identifiés :

- Les communautés ont fait part de leurs préoccupations à l'égard de certains dossiers linguistiques devant les tribunaux.
- Le développement du rôle de leadership du gouvernement fédéral en matière de langues officielles et de droits linguistiques afin de stimuler et de renforcer la participation des provinces en la matière.
- La définition de nouveaux modèles de partenariat en se fondant sur l'exemple du Groupe de travail sur l'amélioration des services dans la langue de la minorité du Manitoba et des projets-pilotes qui en découlent.

SECTION III - CONTENU DU PLAN D'ACTION ET ÉCHÉANCIER

Contenu

Les mesures prises par le ministère de la Justice afin de promouvoir le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que pour promouvoir l'utilisation des deux langues officielles s'inscrivent dans le cadre de son mandat au sein du gouvernement canadien.

PLAN D'ACTION 1999-2002 DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CADRE DE RESPONSABILISATION ET REDDITION DE COMPTE

COMITÉ SUR LE BILINGUISME ET LE BIJURIDISME

MISSION: Le Comité ministériel sur le bilinguisme et le bijuridisme constitue la principale tribune du Ministère pour la coordination, la discussion, la prise de décisions, l'établissement des priorités et la planification, en ce qui concerne les grandes questions touchant la promotion du bilinguisme et du bijuridisme, tant à l'intérieur du Ministère qu'auprès de ses partenaires.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES PROPOSÉES	EXTRANTS PRÉVUS
Priorité 1 : Intégrer le bilinguisme et le bijuridisme à l'énoncé de valeurs du Ministère.	<ul style="list-style-type: none"> Responsabiliser et sensibiliser les gestionnaires, les hauts fonctionnaires et les employé(e)s à l'importance du bilinguisme et du bijuridisme en tenant des rencontres, particulièrement dans la région de la Capitale nationale et au Bureau régional du Québec, à cet effet. Présentations par des gestionnaires sur le bilinguisme. 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres tenues. Sensibilisation et responsabilisation effectuées. Présentations effectuées.
Priorité 2 : Assurer une diffusion et une mise en oeuvre optimales des <i>Lignes directrices sur la langue de travail</i> .	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser les <i>Lignes directrices</i> par exemple sous forme d'un Info-justice, de l'affichage sur un site Internet ou Intranet, d'un article dans <i>Inter Pares</i> ou autre forme de 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des <i>Lignes directrices</i>.

	<p>article dans <i>Inter Pares</i> ou autre forme de publicité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser des séances d'information sur les <i>Lignes directrices</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'information dispensées.
<p>Priorité 3 : Améliorer l'accessibilité à la formation linguistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un inventaire d'outils disponibles au ministère de la Justice et dresser une liste d'écoles et d'établissements fournissant une formation linguistique. • Communiquer aux employé(e)s du ministère de la Justice la liste de leurs droits et les modalités relatives à l'accès à la formation linguistique conformément à la politique ministérielle en matière de langues officielles. • Entreprendre une étude de l'historique des ressources financières consacrées aux langues officielles pour proposer un niveau de ressources raisonnable pour la formation linguistique. • Mener, en partenariat avec le Conseil du Trésor et possiblement avec la Commission de la fonction publique, une étude sur les <i>meilleures pratiques</i> dans le domaine de la formation linguistique. • Développer et mener un sondage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un inventaire. • Communication de la liste. • Étude historique menée. • Étude menée. • Sondage mené.
<p>Priorité 4 : Stimuler le rayonnement du bilinguisme à l'intérieur du ministère de la Justice en assurant la diffusion d'information et la sensibilisation des employé(e)s de façon à ce qu'ils comprennent les divers avantages de ces pratiques et qu'ils en apprécient la plus-value.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et organiser des moyens tels que des débats et des groupes de discussions afin de connaître les attentes et préoccupations des employé(e)s en matière de bilinguisme et d'accroître leurs connaissances en matière de bilinguisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et étude des divers moyens afin de connaître les préoccupations des employé(e)s en matière de bilinguisme. • Consultations, débats ou discussions effectués. • Identification des attentes et préoccupations des employé(e)s.

	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et publier une brochure (ou dépliant) d'information sur le bilinguisme. • Organiser une journée ministérielle de la Francophonie prenant la forme d'un colloque où l'on discutera des avantages du Canada dans la Francophonie et de questions relatives à la Francophonie canadienne et à la Francophonie internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et conception de la brochure. • Publication et diffusion de la brochure amorcées ou complétées. • Tenue d'une journée ministérielle de la Francophonie où des employé(e)s des régions sont présent(e)s.
<p>Priorité 5 : Prendre en considération les initiatives qui assureraient la promotion des deux langues officielles et du bijuridisme au sein du ministère de la Justice et au-delà du Ministère dans ses champs d'activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider les mesures législatives et administratives relevant du ministère de la Justice dans le domaine de l'administration de la justice. • Présenter les recommandations à la Ministre de la Justice par le Comité sur le bilinguisme et le bijuridisme ainsi que par les autres instances ministérielles et gouvernementales identifiées par le Comité. • Prendre des mesures nécessaires afin que le Programme de subventions et contributions du Ministère prenne pleinement en considération les demandes touchant au bilinguisme et au bijuridisme. • Créer des prix d'excellence pour des étudiants à la maîtrise, l'un en matière de bijuridisme et l'autre, possiblement, en matière de bilinguisme. • Élaborer une brochure sur le bijuridisme, afin d'informer et de sensibiliser le public canadien à cette question. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des mesures législatives et administratives. • Acheminement des recommandations à la Ministre. • Mesures prises • Demandes touchant au bilinguisme et au bijuridisme prises en considération par le Programme de subventions et contributions. • Création de prix d'excellence pour étudiants à la maîtrise. • Élaboration d'une brochure sur le bijuridisme.

	<ul style="list-style-type: none"> • (Tenir en mai 2000, un colloque sur les grands systèmes de droit et leur rôle dans le cadre de la mondialisation, en collaboration avec l'Université d'Ottawa et le ministère du Patrimoine canadien.) (Cette mesure se situe au-delà de la limite de temps prévue par le Comité à la retraite pour la mise en oeuvre des priorités.) • Participer ou collaborer aux activités de l'Année européenne des langues (2001) décrétée par le Conseil de l'Europe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Colloque sur les grands systèmes de droit tenu. • Participation ou collaboration aux activités de l'Année européenne des langues. <p>Responsable : Josée Touchette</p>
<p><u>Le «Champion» des langues officielles</u></p> <p>Suite à la décision du Conseil du Trésor de rehausser le profil des langues officielles afin de mettre en oeuvre le respect actif de la <i>Loi sur les langues officielles</i> notamment quant à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, le Ministère a nommé un «Champion» des langues officielles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la visibilité des langues officielles pour mettre en oeuvre le respect actif de la <i>Loi sur les langues officielles</i>. • Optimisation des initiatives ministérielles ayant un impact sur le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'activités de promotion, comme le Colloque sur la Francophonie. • Intégration d'une analyse des impacts sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire et le bilinguisme dans les présentations au Conseil du Trésor. <p>Responsable: Mario Dion</p>
<p><u>Le Bureau de la Francophonie</u></p> <p>Assurer, au sein du ministère de la Justice, le respect du cadre de responsabilisation pour la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dont la mise en place a été approuvée par le Cabinet en 1994.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner l'élaboration et la présentation du plan d'action ministériel pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ainsi qu'en assurer le suivi en produisant un État des réalisations annuel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action présenté et diffusé. • États des réalisations présentés et diffusés annuellement. <p>Responsable: Josée Touchette</p>

SECTEUR DU DROIT CIVIL ET DE LA GESTION MINISTÉRIELLE

MISSION:

- Mener les litiges auxquels l'administration publique fédérale est partie, au Québec, de même que donner des avis juridiques sur des questions de droit immobilier et commercial;
- gérer les interactions ministérielles avec le gouvernement du Québec;
- harmoniser les lois fédérales avec le droit civil du Québec dont le Code civil du Québec;
- coordonner les activités ministérielles en matière de Francophonie institutionnelle;
- coordonner les initiatives ministérielles relatives à la promotion du bijuridisme;
- assurer la gestion ministérielle, y compris en matière d'informatique, de gestion des finances et des ressources humaines.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES PROPOSÉES	EXTRANTS PRÉVUS
<p><u>La Section du Code civil</u></p> <p><u>Premier objectif</u> De concert avec les contentieux ministériels concernés, mettre en oeuvre la démarche d'harmonisation des lois et des règlements fédéraux jugés prioritaires, existants et en voie d'adoption, avec le droit civil du Québec dans le respect de ses deux auditoires juridiques, francophones et anglophones, au moyen de propositions de modifications législatives et réglementaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le prolongement du dépôt du Projet de loi C-50, <i>Loi d'harmonisation no1 du droit fédéral avec le droit civil</i>, prévoir un deuxième projet de loi; et, subséquemment, • harmoniser en priorité des lois et des règlements fédéraux en voie d'adoption et intégrer les recommandations, pour la plupart, aux projets de loi ou de règlement particuliers. • Harmoniser, subsidiairement, des lois et des règlements fédéraux existants dans le cadre de projets de loi d'harmonisation distincts et déposés périodiquement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et dépôt d'un deuxième projet de loi d'harmonisation. • Intégration des propositions d'harmonisation aux projets de lois ou de règlements. • Élaboration d'un troisième projet de loi d'harmonisation sous réserve des priorités établies.

<p><u>Deuxième objectif</u> Faire rayonner la démarche d'harmonisation et promouvoir le bijuridisme canadien.</p>	<p>distincts et déposés périodiquement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer, à l'occasion de ces propositions et outre le respect des quatre auditoires, soit les juristes francophones et anglophones de droit civil et juristes francophones et anglophones de common law, l'amélioration des dispositions de common law d'expression française. • Effectuer pour toutes les propositions de modifications législatives et réglementaires une consultation appropriée. • Fournir ponctuellement et dans le respect des priorités établies par la Section du Code civil, des services spécialisés aux contentieux ministériels et à la Direction des services législatifs en matière d'harmonisation des lois et des règlements. • Publier des textes en matière de droit civil, de droit comparé et d'harmonisation; • participer à, appuyer et assurer le rayonnement et la promotion du bijuridisme canadien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des dispositions de common law d'expression française. • Consultations ponctuelles et publiques, conformément aux exigences du processus parlementaire, auprès des membres de la communauté juridique canadienne. • Présentation aux clients d'un questionnaire d'évaluation. • Diffusion du savoir en matière de bijuridisme et d'harmonisation. • Participation active à divers événements. <p>Responsable: Marie-Claude Gervais</p>
<p><u>Projet sur les contraventions</u></p> <p>Consulter les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le but de les informer de la mise en oeuvre de la <i>Loi sur les contraventions (LC)</i> et plus particulièrement du cadre linguistique dans lequel se fera la poursuite des contraventions fédérales dans leur province</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et diffuser un document d'information sur la mise en oeuvre de la <i>LC</i>. • Informer les communautés au sujet du projet d'entente avec leur province. • Donner l'information pertinente aux communautés au sujet des dispositions linguistiques incluses dans les ententes 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et diffusion du document d'information. • Consultations complétées avec les organismes suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Associations de juristes d'expression française (deux). 2. Associations ou sociétés francophones ou anglophones (neuf).

	avec leur province et obtenir leurs commentaires, s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> • Avancement de l'usage de la langue seconde lors de nos discussions avec les représentants provinciaux. <p>Responsable : Michel Gagnon</p>
<p><u>Formation juridique</u></p> <p>Assurer un rapprochement des communautés et une meilleure sensibilisation aux droits linguistiques, tant au ministère de la Justice qu'auprès de ses partenaires, au moyen d'activités de formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'organiser et de dispenser un cours s'adressant aux étudiants de droit civil et de common law désireux d'apprendre les plus récents développements dans le domaine de la pratique du droit dans le secteur public, conjointement avec les facultés de droit civil et de common law de l'Université d'Ottawa. Ce cours est donné par des experts du Ministère, dans un format bijuridique et dans les deux langues officielles. • Entente avec l'Université d'Ottawa pour les cours de common law en français et de droit civil en anglais. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours dispensé. <p>Responsable : Louis-Charles Sirois</p>

SECTEUR DES POLITIQUES

MISSION: Garantir un système national de justice souple, équitable, efficient et accessible en gérant, d'une part, l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en oeuvre de la politique et des programmes de justice touchant le droit pénal et le droit de la famille et les jeunes et en gérant, d'autre part, le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES PROPOSÉES	EXTRANTS PRÉVUS
<p><u>Le Centre national de prévention du crime</u></p> <p>Le Centre national de prévention du crime (CNPC) contribue à la <i>Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime</i> en exerçant un rôle de chef de file au niveau fédéral, en encourageant les pratiques novatrices et en travaillant avec d'autres à appuyer les collectivités qui se mobilisent pour adopter des mesures de prévention du crime pour réduire la criminalité, la victimisation et promouvoir des collectivités sûres.</p> <p><u>Premier objectif</u></p> <p>Sensibiliser le CNPC et les consultants de liaison régionale aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en ce qui a trait aux programmes qui soutiennent la prévention de la criminalité tout en favorisant l'essor des communautés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des informations sur les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada (ex: population et répartition géographique) en matière de prévention du crime afin d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer des collectivités plus sûres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherches et analyses permettant d'identifier les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire relativement à la prévention du crime amorcées ou complétées.

	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de communautés de langue officielle en situation minoritaire actives en prévention du crime sur la liste d'envoi du CNPC afin qu'un plus grand nombre de ces groupes soient informés, d'une part, des questions et activités visant la prévention du crime au pays, et d'autre part, des différents programmes d'assistance qu'offre la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. • Susciter un plus grand nombre de soumissions de projets et d'initiatives émanant de communautés de langue officielle en situation minoritaire par le biais de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouts à la liste de distribution du CNPC de noms de groupes et d'organismes de langue officielle en situation minoritaire qui sont actifs en matière de prévention du crime. • Sensibilisation des groupes de langue officielle en situation minoritaire aux questions et activités visant la prévention du crime au pays ainsi qu'aux différents programmes d'assistance qu'offre la <i>Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime</i>. <p>Responsable : Pierre Sénécal</p>
<p><u>Priorités et planification</u></p> <p>Promouvoir l'appui et le respect de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans le développement et la mise en oeuvre des politiques du ministère de la Justice, par le biais du Plan de projet de politiques (PPP).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte de l'incidence des propositions de politiques sur les exigences de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans les projets de politique préparés pour l'examen du Comité des orientations du ministère de la Justice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse d'impact incluse dans tous les Plans de projet de politiques (PPP) présentés. • Une plus grande assurance de respect de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans les activités du ministère de la Justice. <p>Responsable : Ken Dewhirst</p>
<p><u>Relations intergouvernementales et externes</u></p> <p>S'assurer que l'on tienne compte des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour la liste des groupes de langue officielle en situation minoritaire dans la 	<ul style="list-style-type: none"> • Les groupes de langue officielle en situation minoritaire sont inscrits dans la

<p>communautés de langue officielle en situation minoritaire dans la planification d'initiatives de consultation ou d'engagement des citoyens.</p> <p>Créer des programmes bilingues de formation et de perfectionnement sur la consultation.</p>	<p>base de données sur les consultations et faire des recherches dans celle-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les documents de consultation soient traduits en temps utile. • S'assurer que l'on tienne compte des intérêts des groupes de langue officielle en situation minoritaire dans l'élaboration des plans de consultation et lorsqu'on consulte les intervenants. <p>• Offrir des cours bilingues ou unilingues (français et anglais).</p> <p>• Identifier les formateurs bilingues.</p>	<p>base de données.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents de consultation sont disponibles dans les deux langues officielles. • Tenir compte des intérêts des groupes de langue officielle en situation minoritaire devient une étape de la planification de consultation. <p>• Plus grand nombre de documents bilingues disponibles.</p> <p>• Plus grand nombre de cours bilingues ou plus grand nombre de cours dans la langue des participants.</p> <p>• Liste des formateurs bilingues.</p> <p>Responsable : Elaine Jackson</p>
<p><u>Innovation, analyse et intégration</u></p> <p>Promouvoir l'amélioration du système de justice canadien auprès des communautés minoritaires de langue officielle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Négocier des ententes de financement de projets avec des organismes non gouvernementaux et/ou des provinces et territoires visant la mise sur pied de projets d'intérêt pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. • Préparer et négocier des ententes avec les organismes de vulgarisation et d'information juridique reconnus pour s'assurer que les besoins des communautés minoritaires de langue officielles sont pris en considération lors du développement de diverses publications d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux ententes à négocier. • Fonds à négocier. <p>• Dix ententes à négocier et ce, à la condition que chaque province nomme un organisme de vulgarisation et d'information juridiques.</p> <p>Responsable : Marc Rozon</p>
<p><u>Politiques en matière de droit public</u></p>		

<p>Promouvoir l'accès à la magistrature des représentants de communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.</p>	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que les juristes d'expression française sont représentés au sein des comités consultatifs chargés de faire des recommandations à la Ministre de la Justice relativement aux nominations judiciaires.	<ul style="list-style-type: none">• Représentation assurée. <p>Responsable : Mélodie Guilbault</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**DIRECTION DES SERVICES LÉGISLATIFS ET PROGRAMME NATIONAL DE
L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES (PAJO)**

MISSION: Fournir aux Canadiens et Canadiennes des textes législatifs qui reflètent la dualité linguistique et la dualité juridique du Canada. À ce titre, la Direction des services législatifs est responsable de l'application de la politique ministérielle sur le bijuridisme législatif.

Contribuer à la promotion et à l'amélioration de l'administration de la justice dans les deux langues officielles pour permettre l'exercice de leurs droits par les Canadiens et les Canadiennes dans les deux langues officielles.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES PROPOSÉES	EXTRANTS PRÉVUS
<p>Direction des services législatifs</p> <p>À titre de maître d'oeuvre de la Politique sur le bijuridisme législatif du ministère de la Justice et responsable de l'application de cette politique, assurer, en collaboration avec la Section du Code civil, la mise en oeuvre de cette politique en produisant des textes législatifs bilingues et bijuridiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'appui aux légistes et aux réglementaristes en mettant à leur disposition les ressources nécessaires et en renforçant et en rationalisant les services jurilinguistiques (révision jurilinguistique unilingue et révision comparative) qui leur sont offerts. • Créer un poste de spécialiste du droit comparé. • Travailler en étroite collaboration avec la Section du Code civil dans le cadre de l'harmonisation des lois fédérales avec le <i>Code civil</i> du Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des services jurilinguistiques offerts. • Renforcement de l'appui aux légistes. • Mise à la disposition des ressources nécessaires. • Poste créé et comblé. • Production de textes législatifs tenant compte des notions et des institutions propres au système de droit civil du Québec et au système de common law en vigueur dans les autres provinces canadiennes.

		Responsable : Lionel Levert
Dans le cadre de l'examen des processus législatif et réglementaire, développer l'appui à la version française des documents législatifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une approche stratégique comprenant notamment des rencontres avec les ministères, des discussions avec le conseil privé et des présentations au comité des Sous-ministres responsables des langues officielles dont la présidence est assurée par le Sous-ministre du ministère de la Justice. • Augmenter la capacité bilingue des rédacteurs. • À titre de membre actif de la <i>Conférence canadienne pour l'harmonisation des lois</i>, rédiger des lois uniformes dans les deux langues officielles à l'usage des provinces et du fédéral. 	Responsable : Lionel Levert
Développer à l'interne, et ce avec la collaboration de l'Université d'Ottawa, un programme de formation et de perfectionnement en rédaction législative et réglementaire afin d'assurer au sein de la Direction une capacité bilingue et bijuridique.	<ul style="list-style-type: none"> • Affectation d'un légiste et d'un réglementariste à l'élaboration du programme de formation et de perfectionnement. • Intégration de professeurs de l'Université d'Ottawa à l'élaboration du programme et aux activités de formation et de perfectionnement. <p>Offre de cours en droit législatif et réglementaire aux étudiants à la licence en droit civil à l'Université d'Ottawa.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme élaboré à l'interne répondant aux besoins de la Direction des services législatifs. • Capacité bilingue et bijuridique de la Direction accrue. • Maintien de la collaboration avec l'Université d'Ottawa. <p>Responsable : Lionel Levert</p>
<u>PAJO</u> Créer et améliorer les outils:	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des partenariats pour la 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de partenariats pour la

<p>a) encourager la création d'ouvrages et d'outils (modèles d'actes, vidéo, etc.) originaux de common law en français et de droit civil en anglais;</p> <p>b) normaliser le vocabulaire français de la common law;</p> <p>c) assurer la formation des juristes d'expression française;</p> <p>d) développer des outils de vulgarisation;</p> <p>e) développer des outils de communication efficaces.</p> <p>Favoriser la concertation et la rationalisation au sein du PAJLO et, notamment :</p>	<p>réalisation d'outils destinés aux juristes d'expression française dont, notamment, un partenariat en Ontario (fédéral-provincial et universitaire associatif) pour la réalisation simultanée du Guide du praticien de l'Ontario, des règles de procédures en français et de la mise à jour de la version française de Watson McGowan - <i>La Procédure civile en Ontario</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les activités de normalisation du vocabulaire français de la common law plus particulièrement du droit des fiducies et du droit des délits. • Intégrer le vocabulaire normalisé dans les outils développés, et, plus particulièrement, intégrer le vocabulaire normalisé du droit des fiducies à la mise à jour de l'ouvrage de Linden sur le droit des délits. • Élaborer et dispenser des cours axés sur les droits linguistiques à l'intention des juristes dans les provinces où il y a une association de juristes d'expression française. • Mettre en oeuvre les recommandations de l'étude de faisabilité sur les besoins en formation des juristes d'expression française de l'Ouest. • Développer des nouvelles formules de formation destinées à répondre aux besoins de la clientèle visée. • Développer une approche stratégique et intégrée entre les différents intervenants 	<p>réalisation d'outils.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Normalisation du vocabulaire français du droit des fiducies et du droit des délits. • Intégration du vocabulaire normalisé dans les outils développés. • Élaboration des cours. • Cours dispensés. • Recommandations mises en oeuvre. • Développement de nouvelles formules de formation. <p>Responsable : Andrée Duchesne</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la concertation entre les différents intervenants dans le but de faire une utilisation optimale des ressources, du savoir-faire et de l'expertise réunis au sein du PAJLO. • Favoriser la rationalisation et la répartition optimale des domaines d'activités au sein du PAJLO. 	<p>du réseau du PAJLO.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initier la réflexion au Comité d'orientation du mois de mai à Moncton. • Former des groupes de consultation dont les recommandations seront étudiées par les membres du Comité d'orientation du PAJLO. 	<p>Responsable : Andrée Duchesne</p>
<p>Sensibiliser les membres des communautés et les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les diverses clientèles à l'administration de la justice dans les deux langues officielles en général, et plus particulièrement, les sensibiliser au rôle des associations de juristes d'expression française.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renouveler le financement accordé aux associations de juristes et à la Fédération qui les regroupe pour les deux prochaines années. • Développer et mettre en oeuvre une nouvelle formule de financement et de gestion incluant la participation des associations de juristes et de la Fédération aux décisions financières visant l'appui aux projets soumis par ces organismes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du financement accordé aux juristes pour deux ans. • Développement d'une nouvelle formule de financement. • Mise en oeuvre d'une nouvelle formule de financement. <p>Responsable : Andrée Duchesne</p>

SECTEUR DES ACTIVITÉS JURIDIQUES

MISSION: Aider la Procureure générale du Canada à fournir des services juridiques de haute qualité à l'ensemble du gouvernement fédéral, en donnant des conseils et avis juridiques aux institutions du gouvernement et en les représentant dans le cadre des contentieux civil et pénal auxquels elles sont parties.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES PROPOSÉES	EXTRANTS PRÉVUS
<p><u>Premier objectif</u></p> <p>Informier et sensibiliser la population, plus particulièrement la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire, à l'égard des droits linguistiques, notamment ceux liés à l'administration de la justice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une diffusion optimale de l'ouvrage <i>Lois linguistiques du Canada annotées</i> préparé par le Groupe du droit des langues officielles, et en effectuer une mise à jour. • Participer à des conférences, séminaires et autres activités d'enseignement et de formation en matière de droits linguistiques. • Mettre en place des mécanismes visant à informer les parties à des litiges impliquant le gouvernement fédéral de leurs droits linguistiques judiciaires. • Compléter les lignes directrices sur les droits linguistiques des accusés dans les procédures criminelles (articles 530, 530.1 et 841(3) du Code criminel) et en assurer la diffusion par le biais du PAJLO et des associations de juristes de langue officielle en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures prises pour rendre l'ouvrage plus accessible. • Réunir l'information nécessaire pour effectuer la mise à jour. • Participation à des activités d'enseignement et de formation. • Identification des mesures possibles pour arriver à cette fin dans les litiges de nature civile puis pénale. • Mise en oeuvre des mesures identifiées. • Diffusion des lignes directrices.
<p><u>Deuxième objectif</u></p>		

<p>Informer et sensibiliser les fonctionnaires, tant au sein du Ministère que dans les ministères clients, à l'égard des droits linguistiques et de leur importance.</p> <p><u>Troisième objectif</u></p> <p>Soutenir et coordonner diverses initiatives de nature politique visant à faire progresser les droits linguistiques dans l'administration de la justice et au sein de l'appareil gouvernemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et participer à des conférences, ateliers et autres présentations visant à mieux faire connaître les obligations linguistiques des institutions fédérales. • Collaborer à la mise sur pied par la Division de la formation juridique d'un module de formation à l'intention des ministères clients sur la <i>Loi sur les langues officielles</i>, puis veiller à sa diffusion. • Compléter les lignes directrices sur les droits linguistiques des accusés dans les procédures criminelles (articles 530, 530.1 et 841(3) du Code criminel) et en assurer la diffusion auprès des procureurs et agents de la Couronne fédérale. • Élaborer des recommandations donnant suite aux consultations réalisées sur la base du document de travail intitulé «Vers une consolidation des droits linguistiques dans l'administration de la justice au Canada », les présenter à la Ministre et coordonner la mise en oeuvre des recommandations approuvées par la Ministre. • Coordonner la réponse du gouvernement à l'étude intitulée «L'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux fédéraux et devant les tribunaux administratifs fédéraux qui exercent des fonctions quasi judiciaires », publiée par le Commissaire aux langues officielles au mois de mai 1999. • Coordonner et assurer la participation du 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des conférences, ateliers et autres présentations. • Achèvement d'un module de formation. • Présentation du module aux ministères clients par les avocats des services juridiques ministériels. • Diffusion des lignes directrices. • Présentation de recommandations à la Ministre. • Établissement d'un plan de mise en oeuvre pour donner suite à la décision de la Ministre. • Mise à exécution du plan de mise en oeuvre. • Élaboration de propositions répondant aux recommandations formulées dans l'étude du Commissaire aux langues officielles. • Tenue de consultations sur ces propositions. • Formulation de recommandations à la Ministre.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Ministère dans le cadre du plan d'action du gouvernement répondant aux recommandations des rapports Fontaine et Savoie sur les transformations gouvernementales et leurs effets sur les programmes de langues officielles.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Identification d'initiatives qui relèveront du Ministère dans le cadre du plan d'action gouvernemental.• Mise en oeuvre de ces initiatives. <p>Responsable : Marc Tremblay</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Moyens prévus pour faire connaître les mesures envisagées, programmes et services de l'organisme au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire

- Les bureaux régionaux contribueront à faire connaître les programmes et services aux communautés intéressées dans chacune des régions. À cet effet, la coordonnatrice nationale du Ministère communiquera avec les chefs des bureaux régionaux afin de les sensibiliser à leur rôle en cette matière.
- Par le biais de son site Internet, le Ministère consultera communautés sur l'efficacité du Plan d'action du Ministère et sur les points à améliorer.

Moyens prévus pour mesurer l'atteinte des résultats escomptés

- Le présent Plan d'action a été intégré au plan quinquennal du Comité sur le bilinguisme et le bijuridisme, ce qui permet une évaluation périodique et régulière des initiatives qui y sont prévues et des résultats escomptés. Vous rapporter à cet égard aux mesures prises par le Comité sur le bilinguisme et le bijuridisme au Plan d'action 1999-2002.
- Afin de mesurer l'atteinte des résultats escomptés, le ministère de la Justice a intégré à son Plan d'action 1999-2002 des indicateurs de rendement (extrants opérationnels) se rapportant aux mesures qui y sont prévues. Ces indicateurs constitueront le principal outil de mesure, notamment aux fins de préparation de l'État des réalisations annuel du Ministère.

Ressources, financières et autres, consacrées à la réalisation du Plan d'action

- Coordonnatrice nationale : 0,75 ETP
- PAJLO : 1,60 ETP
- Contribution de 175 000\$ pour l'exercice financier 1998-1999 à la *Fédération des associations de juristes d'expression française de common law*.

Les budgets des autres activités proviennent des ressources existantes.

SECTION IV - PLAN DE COMMUNICATION

Moyens envisagés par le Ministère pour diffuser le Plan d'action tant à l'intérieur qu'à l'extérieur

À l'intérieur du Ministère

Groupes cibles :

- . Cabinet de la Ministre
- . Cabinet du Sous-ministre
- . Chefs de secteur
- . Gestionnaires
- . Employé(e)s

Méthode :

Diffuser le Plan d'action 1999-2002 et l'État des réalisations 1998-1999 aux quatre premiers groupes et le présenter au moyen d'une lettre portant la signature du Sous-ministre délégué, Droit civil et gestion ministérielle. La lettre remerciera ces groupes de leurs commentaires de l'an dernier, et soulignera les points saillants du Plan et de l'État des réalisations. Elle sollicitera les commentaires sur le Plan d'action 1999-2002.

Rédiger à l'intention de tous (toutes) les employé(e)s un Bulletin du Sous-ministre qui expliquera les objectifs du Plan, en reprendra les points principaux ainsi que de l'État des réalisations, et qui les remerciera pour les commentaires fournis l'an dernier. Solliciter à nouveau leurs commentaires, surtout ceux des employés des régions qui peuvent être en contact avec des groupes minoritaires de langue officielle.

Publier dans Inter Pares les points saillants du Plan 1999-2002 et l'État des réalisations de l'an dernier.

À l'extérieur du Ministère

Groupes cibles :

- . Les ministères fédéraux
- . Les ministères provinciaux de la Justice
- . La magistrature
- . Les groupes communautaires intéressés
- . Les groupes de langue officielle en situation minoritaire
- . Les associations de juristes
- . Le grand public

Méthode :

Faire parvenir le Plan d'action 1999-2002 et l'État des réalisations 1998-1999 à des représentants de chaque groupe communautaire désigné, avec une lettre du Sous-ministre délégué, Droit civil et gestion ministérielle, qui soulignera les points saillants du nouveau Plan et l'État des réalisations de 1998-1999. S'il y a lieu, remercier les groupes qui ont fait parvenir des commentaires l'an dernier.

Le Plan d'action et l'État des réalisations pourront être consultés sur Internet au site du Ministère. Le Ministère fera parvenir sans frais l'État des réalisations 1998-1999 et le Plan d'action 1999-2002 à toute personne qui en fera la demande à l'adresse postale du Ministère.

NOTA : Il convient de rappeler que le mandat du ministère de la Justice consiste à seconder la Ministre de la Justice et Procureure générale du Canada dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à toutes et à tous. De plus, le Ministère doit fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères ou organismes clients et promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution. En vertu du partage des pouvoirs entre le Parlement fédéral et les législatures provinciales, le ministère de la Justice oeuvre dans les domaines qui sont de sa compétence. Il est à noter que les bureaux régionaux du ministère de la Justice assurent principalement des services en matière de litige.

SECTION V - SIGNATURE

Me Mario Dion
Sous-ministre délégué
Droit civil et gestion
ministérielle

Date :

QUE PENSEZ-VOUS DU PLAN D'ACTION ?

Commentaires généraux

Points forts

Points faibles

Suggestions

Prière de retourner à:

Coordonnatrice nationale:

Adresse:

télécopieur :

Josée Touchette
284, rue Wellington
Tour Saint Andrew, 6e étage
Ottawa, Ontario
K1A 0T6
(613) 946-3106

Annexe A

COORDONNATEURS RÉGIONAUX

Prairies et Territoires du Nord Ouest

(Edmonton)

David Gates

Avocat général principal et directeur
Pièce 211, Édifice Banque de

Montréal

10199-101e Rue

Edmonton (Alberta)

T5J 3Y4

Tél. : (403) 495-2970

Télé.: (403) 495-2964

Montréal

Jacques Letellier

Avocat général et directeur

Complexe Guy Favreau

200 ouest, boulevard René Lévesque

Tour Est, 9e étage

Montréal (Québec)

H2Z 1X4

Tél. : (514) 283-4972

Télé.: (514) 283-9690

Toronto

Paul Evraire, c.r.

Avocat général principal et directeur

2, First Canadian Place

Pièce 3400

C.P. 36, Tour Exchange

Toronto (Ontario)

M4X 1K6

Tél. : (416) 973-3309

Télé.: (416) 973-3004

Halifax

Ted Tax

Avocat général et directeur

Immeuble Royal Bank

Pièce 1400, Tour Duke

5251, rue Duke

Halifax (Nouvelle-Écosse)

B3J 1P3

Tél. : (902) 426-7592

Télé.: (902) 426-2329

Saskatoon

Marilyn Doering

Avocate générale

Immeuble Churchill, 7e étage

229 sud, 4e Avenue

Saskatoon (Saskatchewan)

S7K 4K3

Tél. : (306) 975-4761

Télé.: (306) 975-5013

Whitehorse

Dennis Claxton

Avocat général et directeur

Immeuble Elijah Smith

200-300, rue Main

Whitehorse (Yukon)

Y1A 2B5

Tél. : (403) 667-8103

Télé.: (403) 667-3979

Vancouver

Barbara Burns

Avocate générale principale et
directrice

900-840, rue Howe

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6Z 2S9

Tél. : (604) 666-0016

Télé.: (604) 666-1585

Winnipeg

Terry McAuley

Avocat général et directeur int.

Centennial House

310, ave. Broadway, pièce 301

Winnipeg (Manitoba)

R3C 0S6

Tél. : (204) 983-6029

Télé.: (204) 983-3636

Yellowknife

Loraine Minish-Cooper

Avocate générale et directrice

3e étage, Immeuble Joe Tobie

5020-48e Rue, C.P. 8

Yellowknife (T.N.-O.)

X1A 2N1

Tél. : (867) 669-6910

Télé.: (867) 920-7882

Ministère de la Justice du Canada
Plan d'action 1999-2002

Nunavut

Pam Clarke
Directrice régionale
Bureau régional du Nunavut
Casie Postale 1030
Iqaluit, Territoire du Nunavut
X0A 0H0